



# LOUÉZ UNE LIMO

## POUR VOTRE PARTY SANS REVENIR

### à Pied :-)

#### Assurez-vous que :

- l'entreprise où vous louez votre limousine détient les permis nécessaires. Demandez un numéro de permis émis par la Commission des transports du Québec (CTQ) ;
- le véhicule est bel et bien une limousine ; demander à avoir un véhicule qui porte une plaque commençant par TS, pour «transport spécialisé».
- votre groupe ne dépasse pas huit (8) personnes dans la limousine. Le chauffeur n'est pas inclus dans le calcul des huit (8) personnes.
- personne ne consomme d'alcool dans la limousine. C'est interdit !!!

Si, le soir de votre balade en limousine l'une de ces conditions n'est pas respectée, les inspecteurs du Bureau du taxi et du remorquage (BTR) peuvent faire cesser le transport et saisir le véhicule.

Vous serez alors obligés de poursuivre votre trajet... à pied ! **Autre truc :** lors de la réservation de la limousine, ne faites qu'un dépôt et payez le montant total après la soirée. Exigez une facture ou un reçu.

L'équipe du Bureau du taxi et du remorquage (BTR)